



COMMUNE DE MEYMAC

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2020-108 6-1

LE MAIRE

Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu, le Code de la Route, notamment ses articles R 110-1et R110-2, R417-10,

Vu, le Code Pénal, notamment son article R 610-5,

Vu, la demande présentée par **Monsieur Patrick PORTRON, entreprise SAS CORVISIER, 4, rue du Stade, 19300 MONTAIGNAC-SAINT-HIPPOLYTE**, en vue de réaliser des travaux **de recherche et de réparation de réseaux fibre optiques sous trottoir**.

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et des usagers de la voie publique.

ARRÊTE

ARTICLE 1: Circulation sur RD 36, route de Paris (section comprise entre le Pont de Lachaud et la sortie d'agglomération en direction de Bugeat) et RD 36^F, rue Lachaud (section comprise entre le passage à niveau de la gare du Jassoneix et la RD 36, route de Paris) du lundi 7 septembre au vendredi 30 octobre 2020, de 8h00 à 17h30.

La circulation des véhicules est réduite à une voie de circulation.

Un alternat par feux de circulation sera mis en place sur une section d'une centaine de metres à l'avancement du chantier.

ARTICLE 2: Signalisation.

L'entreprise **SAS CORVISIER**, assure la fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation selon les prescriptions réglementaires et est responsable des accidents de toute nature qui pourraient survenir de l'installation de ses biens mobiliers.

SIGNALISATION AUX USAGERS :

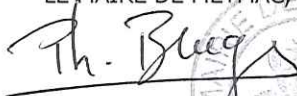
Des panneaux doivent être mis en place de part et d'autre du chantier au minimum 48 heures à l'avance et ce pendant toute la durée de l'installation, avec affichage de l'arrêté.

ARTICLE 4: Une copie du présent arrêté est adressée :

- à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Meymac,
- à Monsieur le Commandant de la Communauté Nord de Brigades de Gendarmerie,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Corrèze (G.S.O),
- à Monsieur le Chef du Centre de Secours de Meymac,
- à Monsieur Monsieur Patrick PORTRON, entreprise SAS CORVISIER, 4, rue du Stade, 19300 MONTAIGNAC-SAINT-HIPPOLYTE.

Le 1 septembre 2020.

LE MAIRE DE MEYMAC



Monsieur Philippe BRUGERE

